

SAINT-OMER

AUJOURD'HUI

Tournoi de jeux vidéo. - Le centre social de la cité des jeunes d'Arques organise, à partir de 9 h, ce matin, un tournoi de jeux vidéo basé sur le football. Au moins, on ne rentre pas chez soi crotté jusqu'aux yeux ... ■

BONJOUR

Dernière séance. - Treize ans à la barre du navire. Il aimait filer la métaphore, Jean-Marie Barbier, le président de la communauté d'agglomération de Saint-Omer (CASO). Privé de la dernière séance du mandat, vendredi. Absent après un drame horrible, le décès de son épouse, qui le prive d'une partie de sa vie politique, de sa vie tout court. Gilbert Fichaux, qui le remplaçait, a rendu hom-

mage à « *Mado, son épouse, mère, intendante, soutien indéfectible* ». A travers elle, il a rendu hommage à Jean-Marie Barbier. Partagé « *sa souffrance* ». Offert au président une présence symbolique, à travers lui, en transmettant ses remerciements. « *Il m'aurait été agréable de parler devant M. Barbier* », a dit Gilbert Fichaux. Jean-Marie Barbier a manqué à tous. Son épouse encore plus. ■ J.-L.D.

ET DEMAIN

À la télévision. - Sauf catastrophe de dernière minute, le reportage réalisé par Françoise Démaest, sur les croyances populaires et tourné, en partie, à la cathédrale de Saint-Omer, sera diffusé, demain, dans le 13 heures de TF1. ■

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER

Conseil communautaire : cap sur le développement économique

Dernier conseil communautaire, vendredi soir, de la communauté d'agglomération de Saint-Omer (CASO). Conseil crucial par le nombre et l'intérêt des points abordés, symbolique parce que le dernier avant les échéances municipales. Le dernier sans Jean-Marie Barbier, président. À la barre, Gilbert Fichaux. Sans doute son ultime conseil à lui aussi.

PAR JENNIFER-LAURE DJIAN
saintomer@lavoixdunord.fr

Il n'aurait pu être plus long, il n'aurait pu être plus émouvant, ce dernier conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Saint-Omer (CASO). Soixante-quinze points à l'ordre du jour, adoptés en l'absence de Jean-Marie Barbier, président. « *empêché pour les motifs que l'on connaît* », confiait avec pudeur Gilbert Fichaux, premier vice-président, remplaçant désigné donc. Remplaçant « *avec émotion et regret* », devant cette place laissée affreusement vide par Jean-Marie Barbier après le décès de son épouse. Le conseil devait se réunir et il l'a fait. Pour débattre de points cruciaux. « *D'orientations importantes* », indiquait Gilbert Fichaux.

En matière de protection de la ressource en eau, d'abord. Avec l'accord de subvention voté dans le cadre des travaux de la réouverture du troisième bras de l'Aa, à Blendecques - de l'ordre de 30 % des 93 197 euros à engager. Avec l'annonce de la création d'un comité de suivi dans le cadre de la protection du champ

« **Trois candidats sont déjà en lice pour accéder à la pépinière. Le moteur s'est mis en marche.** »

captant de Blendecques. Avec le vote d'une délibération pour procéder à la consultation de candidats - SAUR, la société des eaux de Saint-Omer et la Lyonnaise des eaux - dans le cadre d'une délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement d'Éperlecques. Il a ensuite, et surtout, été question de développement économique, et notamment de la porte multimodale de l'Aa (PMA). Sur les quatorze lots de la pépinière d'entreprises, confiés par délégation de service public à la société

Interfaces, une délibération concernant des travaux à réaliser, a été votée. L'occasion pour Gilbert Fichaux de glisser que « *trois candidats sont déjà en lice pour accéder à la pépinière. Le moteur s'est mis en marche* ».

Le peuplement de la PMA s'est également mis en marche. 2 500 m² seront attribués, à proximité du projet Arcalu, à un bâtiment de stockage lié à la création d'une enseigne de puériculture, à Arques. La société de transports Schenker-Joyau (70 emplois), basée à Saint-Martin-au-Laërt, déménagera dans 4 335 m² de bâtiment sur la PMA avec l'ambition de créer entre 30 et 50 emplois. La vente du terrain a été fixée à 197 895 euros hors taxes. La société Ramery (travaux publics) s'installera elle sur 20 000 m² vendus 300 000 euros hors taxes.

Hors la PMA, mais toujours dans le développement économique, la réalisation d'un giratoire, avenue du Général-de-Gaulle à Arques, a été décidée dans le cadre de l'implantation de Saverglass, pour un montant estimé à 800 000 euros. Enfin, à Wardrecques, les papeteries de Gondardennes vont se doter d'une nouvelle machine onduleuse, qui permettra de pérenniser 60 emplois. Le coût est estimé à trente-deux millions d'euros. La CASO participera à hauteur de 500 000 euros. ■



Le peuplement de la PMA s'est mis en marche. PHOTO ARCHIVES

Dialogue de sourds autour de la maison du marais

La signature d'une convention pour l'intervention de l'établissement public foncier (EPF) dans le cadre de l'achat et de la démolition d'un bâtiment à l'endroit où doit s'installer la maison du marais a ravivé le débat sur le prix de l'équipement.

Sur la question de la maison du marais, ces deux-là ne s'entendent toujours pas. La ville de Saint-Omer d'un côté, la CASO de l'autre. Jean-Jacques Delvaux d'un côté, Bertrand Petit de l'autre. Le premier s'est inter-

rogé, vendredi. Pas sur la procédure. « *L'EPF a toujours bien rempli sa mission* ». Mais sur la délibération. « *Elle ne chiffre pas le coût de l'acquisition du terrain. Et je trouve 3,5 millions d'euros dans le budget pour ce projet. En réunion de travail il y a deux semaines, il était évalué à 2,5 millions.* »

Cinq ans que la CASO en parle, cinq ans que le projet reste vague, regrette le maire de Saint-Omer. Le coût augmente - 4 millions d'euros en 2004, 12 en 2007 -, recense Jean-Jacques Delvaux. « *Et on n'a toujours pas évoqué le contenu.* »

« *Ce n'est pas la première fois que le sujet fait débat et j'ai l'impression que certains le découvrent* », a lancé Bertrand Petit dans une tentative pour remettre les pendules à l'heure. « *En février 2007, nous avons débattu du projet, nous nous sommes mis d'accord sur le fait que la maison du marais coûterait 3,8 millions d'euros hors voiries et réseaux divers et muséographie. Nous sommes aujourd'hui toujours à ce chiffre pour le coût de l'équipement, assure le maire de Saint-Martin-au-Laërt. L'implantation a changé, la maison du marais se situera face au duc d'Orléans, à*

l'entrée de Saint-Omer. Quand on dit 12 millions d'euros, on n'en sait rien. Mais on a précisé que cette solution d'implantation générerait un coût plus important. »

Toujours pas de contenu
« *Je ne reviens pas sur cette délibération. Mais à l'époque, on n'a jamais précisé que le foncier coûterait deux fois plus que la réalisation. Je sais qu'il y a démolition et dépollution, mais 8 millions pour du foncier, ça fait beaucoup, insiste Jean-Jacques Delvaux. Quand va-t-on être associé à l'élaboration du contenu ? Je demande qu'on active un groupe de travail le plus vite possible, également*

pour parler du coût et du financement. Ça me paraît important si on veut avancer efficacement ».

Le sujet est revenu sur le tapis lors du vote du budget primitif 2008. Toujours ces 3,5 millions d'euros qui chatouillent Jean-Jacques Delvaux, au lieu des 2,5 millions prévus. « *Où est la différence ?* », interroge-t-il. Dans la marge de négociation et la recherche de nouveaux logements pour les locataires concernés, lui répond-on. Le maire de Saint-Omer est laconique. « *Pour du foncier, c'est beaucoup.* » ■ J.-L.D.

► Retrouvez la suite des délibérations dans une prochaine édition.